

# Le français algérien, état des lieux

## الفرنسية في الجزائر: الوضع الراهن اللغة Algerian French, inventory

YACINE DERRADJI

SLADD - Université Frères Mentouri Constantine 1

### Introduction

La problématique posée dans l'argumentaire du *Colloque national sur le français algérien* considère la présence de la langue française en Algérie comme une réalité intrinsèque du pays et désigne d'ailleurs cette langue en usage dans ce pays par l'expression «**le français algérien**». Cette dénomination « français algérien » fait sans doute référence à toute la littérature spécialisée sur *la place et les fonctions des usages différenciés de la langue française hors de l'Hexagone* qui fait part de dénominations semblables voire synonymiques chez les locuteurs francophones spécialistes de linguistique et plus encore de sociolinguistique. Bienvenue donc à ce nouveau-né dans la terminologie sociolinguistique propre à la sphère francophone, le *français algérien* peut-être une dénomination du français *en usage* en Algérie. Ce qui suppose d'emblée que ce français algérien se distingue par *effet de contraste* aux autres français et plus particulièrement au français matrice, le français standard académique, la norme exogène qui sert à la fois de référence dans son enseignement/apprentissage et de corpus d'exclusion, présente dans tous les dictionnaires et diffusée par l'institution scolaire. Il y a lieu de signaler que beaucoup de travaux ont été faits sur ce français en usage en Algérie, et dans toutes les universités de notre pays des thèses de doctorat ès sciences et LMD, des magisters et masters ont été soutenus sur les usages du français dans divers domaines. Il y a donc des corpus qui recouvrent certains domaines d'emploi de ce français et que par rapport aux objectifs assignés à cette rencontre et surtout la mise en place du DDF, il serait judicieux de faire l'inventaire de toutes ces recherches et d'exploiter les corpus d'appui. Cette contribution n'a pas la prétention de faire un état des lieux exhaustif sur ce français algérien, mais de présenter, ce qui de mon point de vue, constitue les contours de cette variété de français en évoquant d'abord quelques remarques sur la dénomination choisie par rapport à l'expression «*le français régional*» qui me semble renvoyer à la même réalité, mais plus pertinente pour décrire le français en usage en Algérie. En second lieu, examiner la place de cette langue dans le système éducatif algérien considérant par-là que l'institution scolaire en Algérie est une puissante institution de diffusion et de vulgarisation de la norme exogène des langues enseignées et de la langue française plus particulièrement. Bien entendu il y a aussi d'autres pôles d'analyses susceptibles de donner du sens à

la dénomination choisie par les organisateurs de cette rencontre scientifique (à partir des médias [public et privé], des institutions, des panneaux publicitaires, des enseignes des institutions et des commerces, etc., etc.). Ce qui sera l'objet certainement d'autres rencontres sur cette problématique.

## 1. Les français de la Francophonie : une langue patchwork ?

On entend très souvent pour désigner la langue française hors Hexagone les expressions suivantes : » : *français standard*, *français hors de France*, *français régional*, *français langue étrangère*, *français d'outre-mer*, *français des colonies*, *français d'Afrique*, *français du...*». Elles font référence à des travaux sur la francophonie et sur l'existence de *variétés* de la langue française marquées par des particularismes spécifiques inhérents aux zones géographiques d'émergence. Il est naturel d'ajouter aussi que ces variétés se distinguent de la variété le français de France tant au niveau de la forme que du contenu.

Il y a plusieurs typologies de ces français conséquents de l'histoire des conquêtes du 19<sup>e</sup> siècle. Je cite en l'occurrence et dans l'ordre chronologique de parution les trois typologies qui mettent en place un discours scientifique susceptible de dégager avec rigueur les contours précis de la variation linguistique et du particularisme qui affectent les usages du français *hors de France*.

Alain Rey (1993), Typologie extraite de «Décrire les variétés du français : prolégomènes», dans *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*.

E. Aupelf-Uref, John Libbey Eurotext, Paris, 1993, p. 5-12.  
Françoise Gadet et al, (2009), Francophonie et typologie des situations dans *Cahiers de Linguistique, Revue de Sociolinguistique et de Sociologie de la langue française*. <https://colibris.link/QYH3L>

Ursula Reutner (dir), (2017), Vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies, dans *Manuels des francophonies*, Berlin, De Gruyter, 2017, 755 P., coll. «Manuals of Romance Linguistics»)

Ces trois typologies montrent selon des perspectives et des pôles d'analyses différents, mais complémentaires et convergents dans leurs résultats que la langue française connaît depuis toujours des variations qui sont dépendantes de leurs contextes sociolinguistiques de production.

Pour cette contribution je ne prendrai en considération que la typologie d'Alain Rey<sup>1</sup> qui souligne le caractère hétérogène de la francophonie en mettant

---

1. Les trois typologies développent sensiblement des pôles d'analyses de même nature en apportant cependant chacun des arguments et chacune des subdivisions classificatoires spécifiques : pays,

en évidence cinq grandes zones géographiques d'émergence de variétés du français *dissemblables* constitutives de ce que l'on appelle l'espace francophone, à savoir des pays qui ont en commun l'usage de la langue française, mais qui se distinguent les uns des autres par le statut politique donné à la langue française et à leur(s) langue(s) maternelles :

- la langue française a «le statut de langue nationale, officielle et institutionnelle, elle est la langue maternelle de la majorité de la population et s'il y a un bilinguisme elle est dans une position dominante»<sup>2</sup>. Les autres langues ne lui font aucune menace, car elle est enseignée dans le système éducatif sans aucun effort politique. On distingue dans cette situation les pays comme la France, la Belgique wallonne, la Suisse romande, avec certaines nuances dans les aires de contact avec d'autres variétés (Alsace, Luxembourg, Corse, Catalogne française, Bretagne...).
- La langue française est «la langue maternelle de la majorité, mais elle est marquée par des caractéristiques spécifiques imposées par un bilinguisme officiel avec la langue anglaise». Le Québec...<sup>3</sup>
- la langue française est «l'élément officiel et normalisé d'un bilinguisme ou d'un trilinguisme où la langue maternelle est, au moins pour la majorité des francophones, un créole»<sup>4</sup>, les Caraïbes et à l'océan Indien<sup>5</sup>. Mais d'autres pays encore dépendants politiquement de la France (les territoires d'Outre-mer) ainsi que certains pays indépendants (Maurice, Haïti, Madagascar, Seychelles,...)
- La langue française, «langue de colonisation récente par rapport aux situations précédentes (19<sup>e</sup> et première moitié du XX<sup>e</sup> siècle), le français joue un rôle institutionnel dans les zones du monde où de nombreuses langues entièrement différentes sont pratiquées en tant que langues maternelles»<sup>6</sup>. Dans cette situation on distingue les pays d'Afrique, du Maghreb et même de l'Asie.

Cette typologie que nous adoptons pour notre propos décrit une francophonie qui brille manifestement par la dissemblance et le contraste

---

zones géographiques, zones d'émergence, territoires, situations sociolinguistiques, conditions de productions, politiques linguistiques, variation, particularismes d'emploi.

2. Alain Rey, «Décrire les variétés du français : prolégomènes», dans *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*. E. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, 1993, p. 8.

3. Op. cit. p.8.

4. Ibid. p.8.

5. Ibid. p.8.

6. Ibid. p.8.

qui distinguent les cinq catégories de situations. La diversité des substrats maternels, l'inégalité de leurs statuts et les politiques linguistiques mises en place, la spécificité pluriculturelle de certaines régions et les multiples modalités de leurs fonctionnements tant dans les domaines institutionnels qu'informels impactent les usages - lexico/syntaxique/sémantiques du français dans ces pays et constituent l'essentiel des caractéristiques de ce français hors de France appelé par certains *le français régional*. La description du français algérien ne peut s'inscrire que dans cette perception. La langue française est donc, dans les situations nationales et/ou régionales, tributaire de l'hétérogène et l'analyse de ses variétés ou de ses usages en francophonie ne peut se faire, comme le souligne Alain Rey, que si «l'on aborde à la fois par divers angles d'approches : linguistique stricto sensu, avec une méthodologie variationniste, mais aussi politiques, idéologiques, historiques, socio-économiques, didactiques»<sup>7</sup>. Cette description doit observer ce français dans ses conditions de production, dans le contexte sociolinguistique de ses contacts avec les idiomes locaux, de cette coexistence avec d'autres langues qui peut impacter les usages du français.

En d'autres termes l'observation du français régional, en tant que variété linguistique du français hors de France, ne doit se faire qu'à travers un corpus qui atteste la présence de cette variété et à partir des diverses représentations que se font les locuteurs de cette variété. Le concept de particularisme lexical est le pendant logique du concept le français régional.

## 2. Le français algérien vs le français régional

La dénomination «*le français régional*» est, me semble-t-il, le maître mot de toute cette problématique de la variation lexicale dans les pays qui ont en partage le français. En effet cette dénomination recouvre à la fois les variations du français dans certaines régions de la France qui ont fait l'objet d'études des dialectologues depuis l'avènement de cette discipline. Il s'agissait de faire coïncider (chevaucher, superposer) des aires géographiques à des aires linguistiques et de dresser des Atlas linguistiques des langues (dialectes?) régionales (voir les travaux de D. Baggioni [1993 et 1995], de C. Baylon [1991], de J.-B. Marcellesi [1975] sur le sujet. La démocratisation de l'enseignement en France sur les bases d'une idéologie centralisatrice a développé toute une idéologie contre les parlers locaux ou dialectes régionaux pour les occulter. Le français de Paris, de *la capitale*, ne devrait pas avoir de concurrent sur l'ensemble du territoire national, et pour ce faire c'est toute une stratégie d'élimination pure et simple et surtout *naturelle* des idiomes locaux qui a prévalu jusqu'en 1951 à la promulgation de la Loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 [dite loi

7. Alain Rey, «Décrire les variétés du français : prologomènes», dans Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie. E. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, 1993, p. 8.

Deixonne]. La promulgation de cette loi autorise l'enseignement des langues régionales [breton, basque, catalan et occitan] sous certaines conditions dont la plus importante est celle qui est dictée dans l'article suivant : « ART. 2. *Des instructions pédagogiques seront adressées aux recteurs en vue d'autoriser les maîtres à recourir aux parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.* » [c'est nous qui soulignons ce passage.] Selon D. Baggioni «les faits linguistiques [phonétiques, morphologique, lexicaux] étaient mis en corrélation avec d'autres [apparentés sur le plan géographique et / ou diachronique] pour servir uniquement à la reconstitution de l'histoire des parlers [gallo-roman] nécessaire à l'histoire de la langue française» [Baggioni, 1993:100]. Les premières études décrivant un *français régional* en contraste avec le français standard norme officielle apparaissent en France et hors de France dès 1923. Le Français populaire [1923] est décrit par Henri Bauche, Le français commun [1946] par Auguste Brun, *Le Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et de Suisse romande* de W. Pierre Humbert [1926], *Le glossaire du parler français du Canada* [1930]. Toutes ces descriptions essentiellement lexicographiques rendent compte d'un usage par rapport à la norme du français de référence.

Les travaux de Labov et Fishman sur la sociolinguistique ont développé tout un discours qui se constitue comme rupture épistémologique avec la dialectologie traditionnelle. C'est à travers les études des variétés en usage du français «hors de France» que le concept *le français régional* se constitue réellement comme un champ de recherche et devient un objet scientifique. Et c'est dans le cadre de plusieurs programmes de recherche soutenus par l'ex AUPELF [AUF maintenant] que plusieurs descriptions scientifiques pertinentes de français régionaux ont vu le jour, nous citons plus particulièrement «*Français parlé et français écrit en pays Eyé*» de Suzanne Lafage [1975], le «*Dictionnaire des particularités lexicales du français au Niger*» de Queffelec Ambroise [1978], qui sont les précurseurs de cette nouvelle orientation dictionnaire des études des variétés du français hors de France. S'en sont suivies bien entendu plusieurs autres descriptions sur les français du Mali [1982], de Mauritanie [1998], du Maroc [2000], de l'Algérie [2002], de Tunisie [2004], du Congo [2007] et du Sénégal, du Cameroun, etc., etc.,... La liste est longue et existe dans certaines bibliographies publiées dans les travaux soutenus par l'AUF. Nous devons mentionner aussi les résultats concrets du projet de recherche intitulé BDLP<sup>8</sup> qui a pu mettre en ligne des inventaires de particularismes de plusieurs français dits hors de France. Toutes les descriptions faites depuis ont montré que ces français «régionaux» d'Afrique sont surtout marqués par la présence prépondérante des emprunts aux substrats locaux et par une néologie lexico-sémantique de type évènementiel.

8. <https://www.bdlp.org/>

Ces différentes descriptions développées sont fondées sur une typologie des écarts, des particularismes, à savoir la mise en inventaire des particularités de l'usage local qui ne sont plus considérées comme un usage fautif par rapport à la norme académique, à marginaliser, mais comme un emploi spécifique susceptible de tracer la configuration d'un français dont l'existence n'est en fait que théorique, diffuse, se référant certainement beaucoup plus à des représentations symboliques diverses de la langue française, des représentations liées certainement à des spécificités culturelles, idéologiques, sociales et linguistiques. Mais une variété qui doit être représentée par un corpus construit à partir des pratiques langagières authentiques. C. Poirier [1995 : 17] cite notamment «l'incidence des politiques linguistiques sur la pratique de la langue, les caractéristiques nationales [même si elles ne coïncident pas parfaitement avec les frontières politiques], le statut juridique du français par rapport à d'autres langues, etc.» Il y a dans la trame des propos de C. Poirier l'idée de communauté linguistique qui se dégage de toute évidence et qui paraît être le pendant logique de la notion le français régional. En effet la variété d'une langue [ou la langue] peut-être tout naturellement circonscrite à une communauté linguistique définie par une grille de traits distinctifs variés : politiques, économiques, sociaux, ethniques, culturels et même géographiques.

Les expressions *français algérien* et *français régional* renvoient beaucoup plus à des pratiques langagières propres à des sujets parlants locuteurs non natifs de cette langue française et qui peuvent se distinguer par leur environnement d'abord géographique [pays ou régions], sociologique, politique, culturel et linguistique [présence de langues maternelles et d'autres langues]. Et c'est de ce point de vue que l'on peut formuler une problématique de l'existence d'un français spécifique à l'Algérie par son particularisme lexical, syntaxique et sémantique. La description de ces variétés du français en usage hors de France ne peut occulter l'impact des politiques linguistiques mises en place par les gouvernements et la place du français dans les programmes des systèmes éducatifs respectifs.

### **3. La langue française dans le système éducatif algérien**

En Algérie il y a lieu de tenir compte des orientations inscrites dans deux textes fondamentaux :

- Loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe) qui a fait de l'arabisation du système éducatif et de l'environnement socioculturel une priorité absolue.
- Loi d'Orientation sur l'Éducation Nationale (n° 08-04 du 23 janvier 2008) qui explicite la place, les rôles et les objectifs assignés

par le législateur aux langues dans la société algérienne et dans le système éducatif algérien, à savoir pour les langues étrangères « ... permettre la maîtrise d'au moins deux langues étrangères en tant qu'ouverture sur le monde et moyen d'accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères » (Chap. II, art. 4 page 8).

Le tableau qui suit montre avec précision la place de la langue française dans le système éducatif<sup>9</sup> :

Cycles	Durée de scolarisation	Volumes horaires enseignés
<b>Cycle primaire</b>	5 années	432 heures <sup>10</sup>
<b>Cycle moyen</b>	4 années	612 heures <sup>11</sup>
<b>Cycle secondaire</b>	3 années	243 heures <sup>12</sup> TCS <sup>13</sup>
		378 h <sup>14</sup> TC L & L & Philo <sup>15</sup>
<b>Total Tronc commun Sciences</b>		1287 h de français
<b>Total Tronc commun lettres et langues</b>		1422 h de français

Yacine Derradji, 2017, 431/452

Au terme de sa scolarité, à sa sortie de la 3<sup>e</sup> année secondaire,

- l'élève profil scientifique aura suivi 1287 h de français,
- l'élève profil lettres, langues aura suivi 1422 h de français.

Par rapport à la langue arabe dont le volume horaire globale est de 7242 h d'enseignement de et en arabe, et 408 h d'anglais.

La langue française occupe ainsi 14,41 % des programmes dispensés dans l'enseignement fondamental algérien au moment où l'anglais représente 7,10 %. L'enseignement/apprentissage du français est en conformité avec la norme académique du français standard. La langue française n'est pas un médium d'autres disciplines

9. Les renseignements fournis dans ce tableau ont déjà fait l'objet d'une publication en 2017 dans l'ouvrage collectif dirigé par Ursula Reutner, -Ursula Reutner (dir) (2017), *Manuels des francophonies*, Berlin, De Gruyter, 2017, 755 p., coll. «Manuals of Romance Linguistics» Les données sont pertinentes à ce jour.

10. Calcul effectué sur la base d'une moyenne de 34 semaines d'enseignement au cours de l'année scolaire)

11. Idem.

12. Idem

13. Tronc commun Sciences

14. Calcul effectué sur la base d'une moyenne de 34 semaines d'enseignement au cours de l'année scolaire)

15. Tronc commun lettres et langues

## Conclusion

Ces remarques préliminaires sur la dénomination français algérien et son chevauchement avec celle de français régional me paraissent non exhaustives, mais nécessaires pour montrer que la description de cette variété dénommée le français algérien dans le cadre des objectifs ciblés par les organisateurs de cette rencontre et la perspective de mise en route du DDF ne peuvent pas occulter toutes ces descriptions et la référence aux corpus d'exclusion valides.

## Bibliographie

- Chaudenson, R., 1991 : La francophonie : représentations, réalités, perspectives. Paris, Didier-Erudition.
- Derradji, Y, 2017 : Algérie, dans Reutner Ursula (dir) (2017), Manuels des francophonies, Berlin, De Gruyter, 755 P., coll. «Manuals of Romance Linguistics», pp 431-452
- De Robillard, D. et Benyamino, M., 1996 : Le Français dans l'espace francophone, Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie, Tomes 1 et 2, Honoré Champion Éditeur.
- Francard, M., et Latin, D., 1995 : Le régionalisme lexical, Éditions Duculot
- Gadet F et al, (2009), Francophonie et typologie des situations dans Cahiers de Linguistique, Revue de Sociolinguistique et de Sociologie de la langue française <https://colibris.link/QYH3L>
- Gumperz, J.-J., 1989. Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative, Paris, l'Harmattan.
- Labov, W., 1976. Sociolinguistique, Paris, Minuit.
- Latin, D, Queffelec, A., et Tabi-Manga, J., 1993 : Inventaire des Usages de la Francophonie : Nomenclatures et Méthodologies, Actualité Scientifique AUPELF/UREF, Editeur. John Libbey.
- Manessy, G., 1994 : Le français en Afrique noire, Mythe, stratégie, pratiques, Espaces Francophones, Paris, l'Harmattan.
- Morsly, D., 1996, «Alger plurilingue», Plurilinguismes n° 12, Paris, p. 47-80.
- Morsly, D., 1996, «Génération M6. Le français dans le parler des jeunes Algérois», Plurilinguismes n° 12, Paris, p.111-121.
- Queffelec, A., 1995, Le Français en Afrique du Nord, CNRS - INaLF, CNRS-Éditions.
- Queffelec, A., et Niangouna, A., 1990 : Le Français au Congo (R.P.C.), Publications de l'Université de Provence.
- Rey Alain (1993), «Décrire les variétés du français : prolégomènes», dans Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie. E. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, 1993, pp.5-12.
- Reutner Ursula (dir), (2017), Manuels des francophonies, Berlin, De Gruyter, 2017, 755 P., coll. «Manuals of Romance Linguistics».

---

## Résumé

---

La langue française en Algérie, dans ses usages différenciés, connaît diverses variations qui font son originalité au même titre que tous les français régionaux de la sphère francophone. L'appellation français algérien ne doit pas s'opposer à français régional et occulter les travaux de recherche faits dans le cadre universitaire. Elle se doit de dégager toutes les caractéristiques du particularisme de cette langue par rapport à la norme exogène académique compte tenu de sa place dans le système éducatif algérien, des objectifs assignés à l'enseignement/apprentissage de cette langue et de sa place dans la société.

---

## Mots clés

---

: variation linguistique, français régional, particularisme lexical, norme endogène

---

## Abstract

---

The French language in Algeria, in its different uses, knows several variations that make its originality in the same way as all regional French all over the francophone sphere. The Algerian French appellation must not oppose regional French and hide the research done in the academic framework. It has to identify each language particularism characteristic in relation to the exogenous academic norm given its place in the Algerian education system, the objectives assigned to the teaching/learning of this language and its place in society.

---

## Keywords

---

linguistic variation, regional French, lexical particularism, endogenous norm,

---

## مستخلص

---

تعرف اللغة الفرنسية في الجزائر، من خلال استعمالها المختلفة، تنوعات متعددة تساهم كلها في انفرادها مثلما ساهمت في انفراد باقي مظاهر الفرنسية عبر باقي الأقاليم الفرانكوفونية. إلا أنه لا ينبغي أن تتعارض تسمية الفرنسية-الجزائرية مع اللغة الفرنسية الجبهوية وتتستر على البحوث التي أجريت في الإطار الأكاديمي. إذ عليها أن تحدد كل ميزات الخصوصية في هذه اللغة وما تعلق بالمعيار الأكاديمي المحيط نظرا لمكانتها في النظام التعليمي الجزائري، والأهداف المحددة لتعليم/تعلم هذه اللغة ومكانتها في المجتمع.

---

## مفتاحية

---

لاختلاف اللغوي، والفرنسية الإقليمية، والخصوصية المعجمية، والقاعدة الذاتية